



Pascal PHILIPPON

Projet de session

Consultation du public sur les projets d'aires protégées en Mauricie

Travail présenté à
M. Sébastien DUCHESNE
Dans le cadre du cours
Biologie de la conservation ECL-1015

Département de sciences de l'environnement
Université du Québec à Trois-Rivières
Date de remise: 24 avril 2019

Table des matières

1. Présentation.....	3
2. Résumé.....	3
3. Introduction.....	3
4. Analyse et recommandation.....	4
4.1 Générale.....	4
4.2 Réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin	6
4.3 Réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche.....	10
5. Conclusion	12
6. Références.....	14

1. Présentation

Bonjour, je m'appelle Pascal Philippon et je réside à Trois-Rivières pour mes études. Je suis présentement finissant au baccalauréat en sciences biologiques et écologiques à l'UQTR. Je présente ce mémoire sur les aires protégées dans le cadre du cours en biologie de la conservation (ECL-1015). Je suis originaire de Mont-Tremblant, donc juste à côté du parc national. Du fait d'être à proximité de ce parc, ça m'a permis d'y avoir accès gratuitement et cet exemple de nature bien conservé est pour moi un repère naturel.

2. Résumé

Je supporte la création de ces aires protégées projetées. Je les trouve tout à fait pertinentes dans le contexte actuel des changements climatiques et de la perte importante de biodiversité à travers le globe. Donc l'attribution d'un statut permanent pour les réserves de biodiversité, des Îles-du-Réservoir-Gouin et de la rivière Croche, est un pas significatif afin de préserver le patrimoine naturel présent sur le territoire du Québec. Leur accessibilité à la villégiature les rend d'autant plus intéressantes à conserver intact par les citoyens puisqu'ils pourront profiter de plusieurs activités récréatives en leur sein.

3. Introduction

L'UICN désigne une aire protégée comme étant « une portion de terre et/ou de mer vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées et gérées par des moyens efficaces, juridiques ou autres » (IUCN, 2008). Pour assurer que cet objectif de conservation soit également appliqué au Québec, le gouvernement a adopté la Loi sur la conservation du patrimoine naturel soit la LCPN. De la LCPN, une aire protégée est définie comme suit : « un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées » (MELCC, 2018).

Toutefois, les aires protégées n'ont pas toutes la même classification, celles-ci sont classées sous six catégories dans le registre des aires protégées du Québec. Ces catégories

proviennent de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Les six catégories sont la I qui est séparé en a et b, vient ensuite la II, III, IV, V et VI. Il y a également celles qui n'ont pas encore été attribuées à une catégorie puisqu'elles sont en évaluation. Pour garder ça concis, la catégorie Ia est une aire protégée administrée principalement pour la science et la protection de la nature alors que la Ib est une aire protégée administrée principalement pour la protection des ressources sauvages. Dans la catégorie II, ont défini une aire protégée comme étant administré principalement pour la protection des écosystèmes et aux fins de récréation, la III est plutôt dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques. La IV est administrée à des fins de conservation par l'aménagement, la V est gérée pour assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives. Finalement, la catégorie VI, une aire protégée qui en gestion pour en faire une utilisation durable des écosystèmes naturels (MELCC, 2018).

En termes d'aire protégée, le Québec a fait plusieurs fois des objectifs de superficie à atteindre comme l'annonce en 2000 de couvrir 8% du territoire. Puis en 2011, le gouvernement visait d'avoir une superficie d'aire protégée de 12% pour en 2015. Finalement, ils ont adopté les objectifs d'Aichi afin d'atteindre les cibles internationales. Le gouvernement du Québec s'engage à atteindre un 20% d'aire protégée sur le territoire du Plan Nord, dont pas moins de 12% seront dédiés à la forêt boréale au-dessus du 49^e parallèle. Par la même occasion, le Québec devrait atteindre son objectif de 17% en aire protégée terrestre et d'eau douce pour 2020 (MELCC, 2019b)

4. Analyse et recommandation

4.1 Générale

Pour qu'un territoire soit choisi pour devenir une aire protégée, celui-ci doit répondre à de nombreux critères soient écologiques ou socio-économiques. Dans les critères de sélection écologiques on retrouvent la représentativité, l'intégrité écologique, la dimension et le design ainsi que la présence de vieilles forêts, d'espèces ou d'écosystèmes rares ou exceptionnels. Quant aux critères de sélection socio-économiques, ceux-ci regroupent les contraintes comme les droits forestiers ou miniers et les demandes sociales. Les critères

peuvent varier selon les différentes catégories d'aires protégées dont Ia, Ib, II, III, IV, V et VI (MELCC, 2018).

Dans le projet du BAPE sur l'attribution d'un statut permanent de protection à 13 territoires, il y a 12 réserves de biodiversité projetées et une réserve aquatique projetée. C'est dans cette optique que j'ai choisi de faire mon mémoire sur la réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin ainsi que sur la réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche.

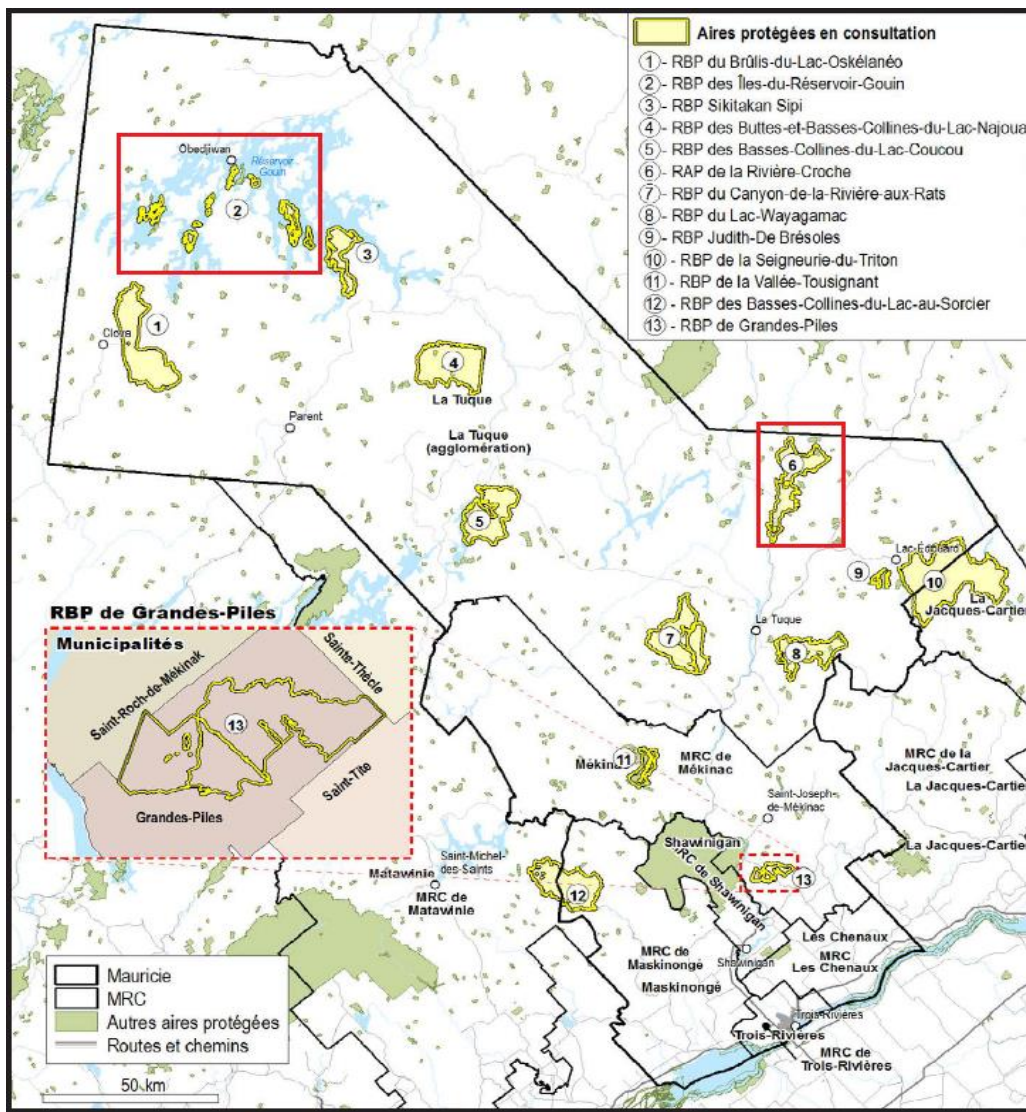


Figure 7. Le réseau d'aires protégées et les municipalités de la Mauricie

Figure 1 : Carte de la région de la Mauricie illustrant les différentes aires protégées en consultation (MELCC, 2019). Les carrés rouges, en ligne pleine, encadrent les deux réserves de biodiversité et aquatique projetées choisies.

4.2 Réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin

J'ai choisi la réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin parce que je connais l'endroit, il s'agit d'une très belle destination de pêche et étant pêcheur moi-même, je trouve qu'il est important de conserver l'intégrité écologique des îles présentes dans le réservoir Gouin.

La réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin est celle étant le plus au nord en Mauricie, parmi les autres réserves de biodiversité projetées. De plus, elle est juste dessous la communauté attikamek d'Opitciwan. Les Îles-du-Réservoir-Gouin ont ce statut depuis 2017. Elle se situe dans la municipalité de La Tuque, entre le 48° 23' et le 48° 39' de latitude nord et le 74° 35' et le 75° 16' de longitude ouest. La réserve projetée des îles couvre une superficie de 70,93 km² sur les 1862 km² du réservoir Gouin (MELCC, 2017a).

Il y a déjà plusieurs mesures en action sur le réservoir Gouin comme la présence d'un moratoire partiel sur le développement de la villégiature, le retardement de l'ouverture de la pêche dans les sites de frayères reconnus et des modalités particulières en matière d'exploitation forestière (Gagné et Plourde-Lavoie, 2018). Ces mesures sont en partie dues aux études menées sur les populations de doré jaune, l'alimentation du grand brochet et sa relation avec le doré jaune ainsi que l'utilisation des mêmes frayères par de multiples espèces. Le brochet peut se nourrir de proies diverses allant du zooplancton jusqu'à des grenouilles, des rongeurs et des petits oiseaux (Dubé, 2018), ces dernières proies se retrouvent sur les îles du réservoir Gouin. Étant des prédateurs tous les deux, le doré jaune et le grand brochet font qu'ils se retrouvent chacun dans l'alimentation de l'autre, mais leurs habitats différents font qu'ils cohabitent bien sans affecter de manière conséquente la population de l'autre. La population de doré jaune est abondante et leur masse moyenne élevée, le poisson est donc en bonne santé dans le réservoir excepté dans le secteur Brochu où plusieurs paramètres de conditions semblent démontrés de la surexploitation (Gagné, 2011). Quant aux frayères multi spécifiques, leur utilisation par les différentes dépend du type de substrat, la profondeur et la vitesse du courant (Jeanson, 2018), donc une perturbation de la biodiversité sur les îles ou des coupes forestières pourraient causer un changement dans les ruissellements et ainsi modifier le substrat ou le courant des frayères.

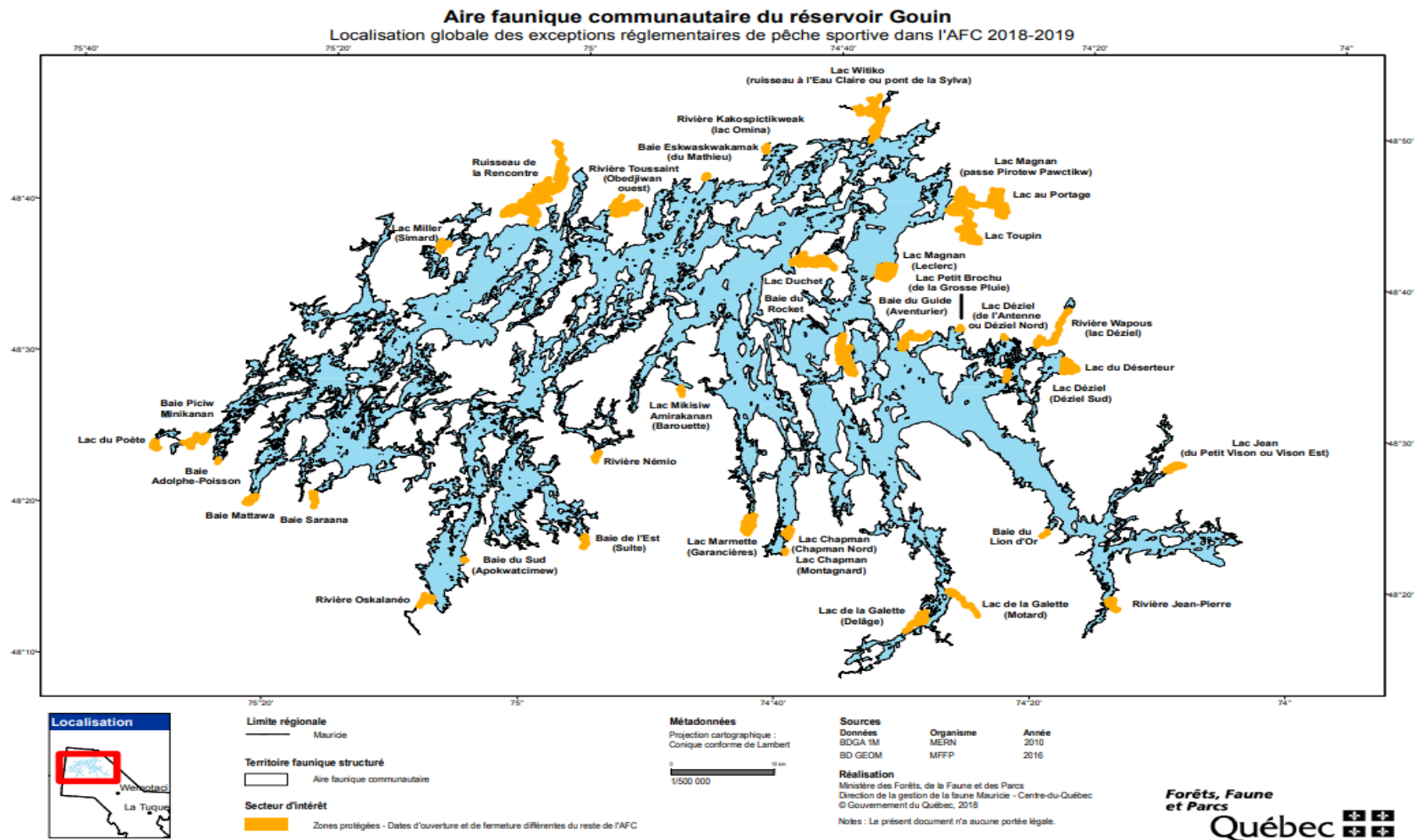


Figure 2 : Carte représentant l'Aire Faunique Communautaire du réservoir Gouin (MFFP, 2018).

Plusieurs aspects rendent cette réserve projetée vraiment intéressante pour la conservation de la biodiversité. Étant des îles, elles sont entourées d'eau ce qui en fait des endroits à accès restreint puisque les seuls moyens d'y accéder sont en bateau ou par hydravion/hélicoptère. Leur accès limité les rendant difficilement accessibles pour l'exploitation commerciale des ressources s'y trouvant comme le bois, permet de plus facilement convaincre les entrepreneurs que les bénéfices de préserver la biodiversité des îles sont supérieurs à ceux de leur exploitation. De plus, l'Aire Faunique Communautaire du réservoir Gouin fait souvent l'objet de patrouille nautique par l'équipe de protection de la faune, donc il y a déjà une forme de surveillance en place sur la réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin. En ce qui concerne les critères de sélection qui font qu'elle est une bonne candidate, on peut nommer les vieilles forêts présentes sur certaines îles dépassant les 110 ans (MELCC, 2017a), la biodiversité qui est représentative des territoires avoisinants, une très bonne intégrité écologique exceptée la plus grosse des îles qui a subi récemment des coupes forestières ainsi que les attraits touristiques que cette région reculée et naturelle offre aux personnes qui viennent y faire des activités en pourvoirie ou de villégiature (MELCC, 2019a). D'ailleurs le réservoir Gouin est connu comme site de villégiatures, il y a chaque année, une communauté impressionnante de pêcheurs sur ses divers lacs. En 2017, l'Aire Faunique Communautaire du réservoir Gouin a vendu 14 184 autorisations de pêche et ils estiment à 76 905 jours-pêche sur le réservoir Gouin en 2017 (AFC du réservoir Gouin, 2017). Les pêcheurs ne sont pas les seuls à fréquenter l'endroit, des pygargues à tête blanche ont aussi été repérés sur le territoire du réservoir Gouin (Atlas des oiseaux nicheurs du Québec, 2019).

Toutefois, il n'y a pas que des points en faveur de ce statut, comme ces îles se trouvent dans la zone d'inondation du réservoir hydroélectrique, Hydro-Québec se garde le droit d'inonder le territoire de la réserve de biodiversité projetée. Cependant, Hydro-Québec a une cote maximale de 405,38 m pour la zone d'inondation, ce qui laisse une bonne partie des îles émergentes puisque leur hauteur varie de 410 à 490 m avec une hauteur moyenne de 435 m (MELCC, 2017a). Cette situation contreviendrait aux interdictions de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, qui empêche toute forme d'exploitation minière, gazière, pétrolière, forestière, des forces hydrauliques et de toute production commerciale

ou industrielle d'énergie (MELCC, 2017a), si Hydro-Québec dépasse la cote maximale. Hydro-Québec a une certaine marge de manœuvre dans cette réserve de biodiversité projetée, mais doit tout de même respecter la Loi sur la qualité de l'environnement.

Au vu de ces informations, la réserve de biodiversité possède les attributs nécessaires pour obtenir son statut permanent. Elle répond à plusieurs critères de sélection, elle pourrait être classée comme étant de catégorie II soit une aire protégée administrée principalement pour la protection des écosystèmes et aux fins de récréation. La description de cette catégorie correspond à ce que les Îles-du-Réservoir-Gouin représentent : Zone naturelle, terrestre ou marine, désignée : (a) pour protéger l'intégrité écologique dans un ou plusieurs écosystèmes pour le bien des générations actuelles et futures; (b) pour exclure toute exploitation ou occupation incompatible avec les objectifs de la désignation; (c) pour offrir des possibilités de visite, à des fins scientifiques, éducatives, spirituelles, récréatives ou touristiques, tout en respectant le milieu naturel et la culture des communautés locales (MELCC, 2017a).

Je recommande pour ce projet d'attribution du statut de protection permanent de continuer une surveillance des ressources halieutiques, même si elles ne font pas partie de la superficie de la réserve de biodiversité projetée, maintenir ces ressources à des niveaux suffisants est primordial pour assurer les activités récréatives et scientifiques. Si les ressources s'amenuisent, les pourvoiries sur le réservoir Gouin attireront moins de personnes pour profiter de cette réserve et cela risque de diminuer l'enthousiasme de ceux-ci pour la conservation de ce territoire. Au niveau scientifique, le réservoir Gouin a été la source de la plus vaste pêche expérimentale jamais effectuée au Québec (Houde, 2003), il s'agit donc d'une ressource importante et son intégrité passe également par la bonne santé des îles. De plus, les ressources halieutiques présentes font partie du réseau trophique des îles autant par les originaux qui se nourrissent de diverses plantes aquatiques que pour les oiseaux de proie comme le pygargue à tête blanche qui est en partie piscivore (MFFP, 2016). Il serait également important de vérifier lors des crues causées par Hydro-Québec que ceux-ci respectent la cote maximale de 405,38 m. Ce n'est pas parce que c'est une société d'État qu'elle ne doit pas respecter les diverses lois sur l'environnement comme la Loi sur la qualité de l'environnement (MELCC, 2017a).

4.3 Réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche

Quant à la réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche, elle se situe au nord de la ville de La Tuque. La rivière prend sa source dans le Lac Panache au sud-ouest du Lac St-Jean, elle coule sur plus de 150 km. La réserve couvre un territoire de 163,8 km² et ce de chaque côté de la rivière Croche puis elle s'élargit en atteignant l'embouchure avec la petite rivière Croche où elle englobe les deux rivières et les sommets entre les deux (MELCC, 2017b).

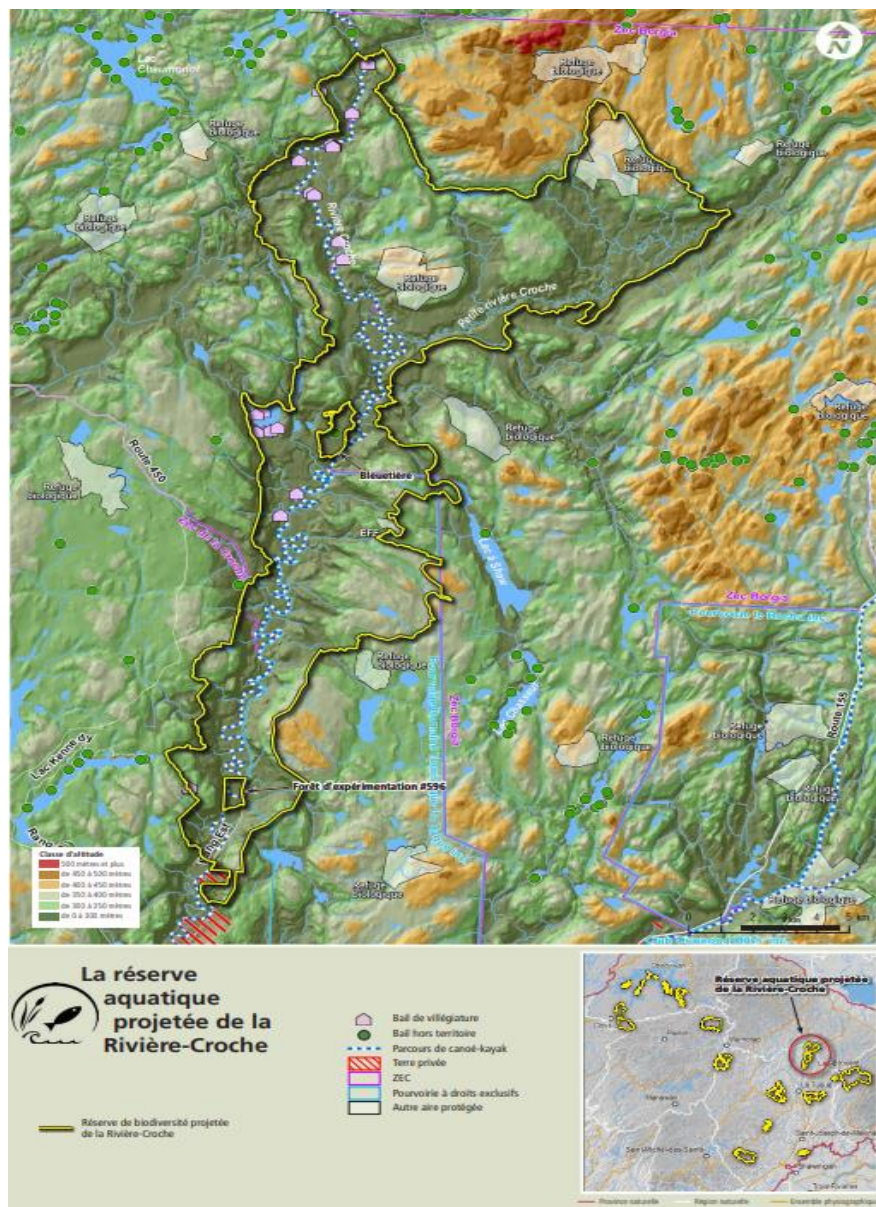


Figure 3 : Carte représentant la réserve aquatique projetée de la rivière Croche ainsi que les zones d'exceptions à l'intérieure (BAPE, 2019).

Plusieurs faits illustrent que cette proposition de réserve aquatique projetée afin d'obtenir un statut permanent est intéressante autant au point de vue de conservation du patrimoine naturel du Québec que pour son exploitation récréative. Cette réserve aquatique englobe, elle aussi, de très nombreux sites de villégiatures et d'ailleurs, la rivière Croche fait partie d'un parcours canoé-kayak. Le parcours de la rivière Croche fait 150 km de long, il débute au lac Panache où la rivière prend source, et ce jusqu'à son embouchure dans la Saint-Maurice. Le parcours s'offre en deux parties, une première du lac Panache jusqu'au pont du ruisseau Savane et le deuxième, du pont du ruisseau Savane jusqu'à la rivière Saint-Maurice (Canot Kayak Québec, 2019). Les nombreux chemins forestiers carrossables ou non donnent accès aux sites de villégiatures, il n'y a donc pas besoin d'en construire de nouveaux pour permettre une exploitation récréative ou scientifique. De plus, les principaux accès sont les réseaux routiers des trois territoires fauniques structurés, qui couvrent 75% de la superficie de la réserve aquatique projetée, qui sont la zec Borgia, la zec de la Croche et la pourvoirie Domaine Touristiques La Tuque Inc. (MELCC, 2019a). De ce fait, il est plus aisé de contrôler l'exploitation des ressources fauniques à intérêt sportif présentes sur le territoire ainsi que les entrées et les sorties. La réserve de biodiversité des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache vient compléter la réserve aquatique de la rivière Croche en protégeant la tête du bassin versant ainsi que les abords immédiats sur plus de 80 km (MELCC, 2019a).

La présence d'espèces vulnérables et d'espèces susceptibles d'être désignées vulnérables ou menacées sont autant de raison de protéger un territoire. Par exemple, on retrouve le chevalier oquassa au lac au Pin blanc en périphérie de la réserve ainsi que l'occurrence de pygargue à tête blanche, une espèce vulnérable, non loin de la réserve ce qui incite à croire que leur domaine vital s'étend sur la rivière Croche. L'ail des bois, également une espèce vulnérable au Québec, a été inventorié à proximité, donc elle serait possiblement présente sur le territoire de la réserve aquatique projetée (MELCC, 2019a). La réserve aquatique projetée abrite aussi deux refuges biologiques, un projet d'écosystème forestier exceptionnel et une aire de conservation (MELCC, 2017b).

Tout comme la réserve de biodiversité des Îles-du-réservoir-Gouin, la réserve aquatique projetée de la rivière Croche a en son sein, des exceptions d'utilisation du territoire. Il s'agit d'une bleuetière ainsi que la forêt d'expérimentation #596 (MELCC, 2017b).

En prenant compte de ces faits, on peut déduire que la réserve aquatique de la rivière Croche répond à plusieurs des critères de sélection des aires protégées. Parmi ces critères, on retrouve la présence de vieilles forêts, d'espèces vulnérables ou en voie de le devenir, des activités récréatives et une représentativité de ce que l'on peut retrouver dans le nord de la dépression de La Tuque comme la bétulaie jaune à sapin (Gosselin, 2002), la sapinière à bouleau blanc, la sapinière à épinette noire et la pessière noire (MELCC, 2019a). De même que pour le réservoir Gouin, l'attrait récréatif de ce territoire pourrait permettre de placer la réserve aquatique projetée de la rivière Croche comme étant de catégorie II soit une aire protégée comme étant administré principalement pour la protection des écosystèmes et aux fins de récréation (MELCC, 2018). La faible largeur de la réserve augmente toutefois les effets de bordure sur celle-ci et limite les possibilités de noyau de conservation, il serait donc recommandé d'agrandir, si possible, la réserve en largeur le long de la rivière Croche pour que le ratio périmètre/surface soit plus petit.

5. Conclusion

Pour qu'un territoire acquière un statut de protection permanent, celui-ci doit remplir de nombreux critères de sélection, autant au niveau écologique que socio-écologique. C'est pourquoi, j'ai choisi d'écrire ce mémoire sur la réserve de biodiversité projetée des Îles-du-réservoir-Gouin ainsi que la réserve aquatique projetée de la rivière Croche. Chacun de ces territoires abrite des zones de vieilles forêts de plus de 110 ans, des espèces menacées ou en voie de le devenir, des zones humides comme des marécages résineux pauvres à riches, des marais et des tourbières. Ils sont également le centre de nombreuses activités récréatives comme la pêche, la chasse, le piégeage et de sports aquatiques comme le canot-kayak. Les deux réserves ont donc intérêt à conserver leur caractère naturel et leur biodiversité afin de préserver leurs activités de villégiature. De plus, la conservation de leur biodiversité permettra de préserver les nombreux services écosystémiques que ces territoires offrent, et ce dans les quatre catégories de services soient d'approvisionnement, de régulation, de soutien et culturels. On peut noter que les forêts aident à maintenir des écosystèmes aquatiques sains, de l'eau de qualité et une régulation des niveaux d'eau, le stockage du carbone lors de la croissance des végétaux, la protection des sols contre

l'érosion et des services d'approvisionnement par les plantes comestibles, les champignons ou encore la chasse (FAO, 2019). Il y a aussi des petits points négatifs, les deux réserves ne couvrent pas entièrement le territoire où elles sont situées puisqu'il y a des exceptions d'utilisation dessus. Ces exceptions ne sont cependant pas suffisantes pour altérer la conservation de la biodiversité si les contraintes de leur permission sont respectées. Il sera pertinent de faire un suivi de leurs actions pour éviter tout dommage irréversible. Je recommande également le suivi des ressources halieutiques pour le réservoir Gouin puisque la pêche est un attrait récréatif et scientifique important ainsi que l'agrandissement de la taille de la réserve aquatique projetée de la rivière Croche puisque la faible largeur le long de la rivière diminue la possibilité de noyau de conservation et augmente l'effet de bordure sur la réserve.

Si les différentes réserves de biodiversité et aquatique projetées obtiennent un statut permanent de protection, cela sera un grand pas dans la direction du 17% que le Québec s'est imposé en superficie d'aire protégée terrestre et d'eau douce pour 2020

Fin du document.

6. Références

- AFC du réservoir Gouin. 2017. Rapport d'activités. Corporation de gestion du réservoir Gouin. [En ligne]. http://www.afcgouin.ca/wp-content/uploads/2018/04/Rapport-dactivit%C3%A9s_Saison-2017_VF.pdf
- Arvisais, M., D. Nadeau, M. Legault, H. Fournier, F. Bouchard et Y. Paradis. 2012. Plan de gestion du doré au Québec 2011-2016. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats. Direction de la faune aquatique. Québec. 73 p.
- Atlas des oiseaux nicheurs du Québec (2019). Données consultées sur le site de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec ou Données obtenues en réponse à une demande présentée sur le site Nature Counts. Regroupement QuébecOiseaux, Service canadien de la faune d'Environnement Canada et Études d'Oiseaux Canada. Québec, Québec, Canada.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). 2019. Réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche. [En ligne]. <https://www.aieres-protegees-mauricie.bape.gouv.qc.ca/consultation/reserve-aquatique-projetee-de-la-riviere-croche/presentation/presentation-de-la-reserve-6>. Consulté le 17 avril 2019.
- Canot Kayak Québec. Croche. [En ligne]. https://www.canot-kayak.qc.ca/parcour_details.php?id=84. Consulté le 21 avril 2019.
- Dubé, R. 2018. Petit brochet deviendra grand. Corporation de gestion du réservoir Gouin. [En ligne]. http://www.afcgouin.ca/wp-content/uploads/2018/08/CGRG_Article_Alimentation_Grand-brochet_VF.pdf
- Fournier, H., P. Houde et C. Turcotte. 2008. Situation de la population de doré jaune dans l'Aire faunique communautaire du réservoir Baskatong en 2008. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Direction de l'expertise Faune-Forêts de l'Outaouais et Unité de gestion des Laurentides. Gatineau. 50 p.
- Gagné, S. 2011. État de situation du doré jaune au réservoir Gouin. Analyse des tendances temporelles entre 2002 et 2010. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Direction de l'expertise Énergie-Faune-Forêt-Mines-Territoire de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Rapport technique. 34 p.
- Gagné, S. et Plourde-Lavoie, P. 2018. État des populations de dorés jaunes au réservoir Gouin. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Direction de la gestion de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec. 40 pages.
- Gosselin, J., 2002. Guide de reconnaissance des types écologiques des régions écologiques 4b – Coteaux du réservoir Cabonga et 4c – Collines du Moyen-Saint-Maurice. Ministère des Ressources naturelles du Québec, Forêt Québec, Direction des inventaires forestiers, Division de la classification écologique et productivité des stations. 186 pages. Code de diffusion : 2002-3030; ISBN : 2-551-21477-7
- Houde, L. 2005. Pêche expérimentale au réservoir Gouin en 2002. (2) Dynamique des populations de poissons. Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Faune Québec. Direction de l'aménagement de la faune et de la Mauricie. Trois-Rivières, Québec. Rapport technique, 55 pages et annexe.
- Houde, L. et Scrosati, J. 2003. Pêche expérimentale au réservoir Gouin en 2002. (1) Composition et évolution de la communauté de poissons. Société de la faune et des parcs du Québec.
- Houde, L. 2005. Résultats comparés de deux enquêtes de pêche au réservoir Gouin à l'été 2005. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Faune-Québec. Direction de l'aménagement de la faune de la Mauricie. Rapport technique. 21 pages et annexes
- Houde, L. 2006. Résultats de pêche au doré jaune par les clients en pourvoirie du réservoir Gouin, saison 2006. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Faune Québec. Direction de l'aménagement de la faune de la Mauricie. Rapport technique. 16 pages et annexes.

Jeanson, M. 2018. Les frayères multi spécifiques. Corporation de gestion du réservoir Gouin. [En ligne]. http://www.afcgouin.ca/wp-content/uploads/2018/08/CGRG_Article_Fray%C3%A8res-multisp%C3%A9cifiques_VF1.pdf

IUCN. 2008. Protected Areas. [En ligne]. <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/about>. Consulté le 17 avril 2019.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). 2016. Pygargue à tête blanche. [En ligne]. <https://mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/fiches-descriptives/pygargue-tete-blanche.jsp>. Consulté le 19 avril 2019.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). 2017a. Réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin. Stratégies Québécoises sur les aires protégées. http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/gouin/PSC_Iles-Gouin.pdf.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). 2017b. Réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche. Stratégies Québécoises sur les aires protégées. <http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aquatique/croche/plan-conservation-en.pdf>.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). 2018. Aire Faunique Communautaire du réservoir Gouin. [En ligne]. http://www.afcgouin.ca/wp-content/uploads/2018/03/Localisation_exception_reglementaires_Gouin_2018.pdf

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). 2018. Registre des aires protégées. [En ligne]. http://www.environnement.gouv.qc.ca/BIODIVERSITE/aires_protegees/registre/index.htm. Consulté le 17 avril 2019.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). 2019a. Attribution d'un statut permanent de protection à treize territoires : réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche, réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles, réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton, réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant, réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou, réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier, réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua, réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin, réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo, réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats, réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac, réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésoles, réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi. Document d'information pour la consultation du public – Région de la Mauricie. 2019, 126 pages.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). 2019b. Les aires protégées au Québec. [En ligne]. http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires_quebec.htm. Consulté le 17 avril 2019.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). 2019c. Proposition de 12 réserves de biodiversité et 1 réserve aquatique (statuts permanents) en Mauricie. [En ligne]. <https://www.aires-protegees-mauricie.bape.gouv.qc.ca/media/default/0001/01/102ac5daf591831b35c8e90b1fa76b03be65c37f.pdf>.

Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2019. Services écosystémiques et biodiversité. [En ligne]. <http://www.fao.org/ecosystem-services-biodiversity/fr/>. Consulté le 22 avril 2019.